octobre 2016.

CC-GPF du 20 septembre 2016

St Denis, Siège de l'entreprise
Présidence : Loïc HISLAIRE

Bulletin CC-GPF n°15

UNSA, le Syndicalisme en positif !

Monsieur le Président,

Les résultats financiers du GPF du premier semestre, la situation de l'industrie ferroviaire, l'expression des observateurs avertis (FNAUT), la stratégie adoptée pour les relations TET, mais surtout la baisse des fréquentations TGV, TER et la régression du trafic fret à la SNCF et dans les entreprises privées, mettent le transport ferroviaire dans une situation tendue et préoccupante.

C'est dans ce contexte, que le Ministère réunit pour la première fois le Haut Comité du Ferroviaire, instance d'information et de consultation issue de la loi portant réforme du ferroviaire. A l'ordre du jour : l'examen du rapport d'orientation stratégique sur le ferroviaire pour la prochaine décennie.
Pour l'UNSA, nous considérons que ce rapport affiche une orientation « européenne » prononcée.
Cet assemblage de bonnes intentions reste dépourvu d'une colonne vertébrale fixant le « pourquoi et le comment » incontournable à une élaboration d'un plan stratégique.
Ce rapport ne fixe notamment aucune attente du client final, usager ou transporteur. Quelles attentes ? Quels marchés ? Quelles contributions ?
A ce stade l'UNSA souligne les manquements de ce rapport d'orientation à savoir :

- quasiment rien sur les équations économiques du système, notamment pour l'infra (consistance du réseau),
- rien sur les gares et leur positionnement,
- pas d'indicateur de "performance" du ferroviaire, ni d'objectifs chiffrés.

Ainsi, on ne sait pas ce que l'Etat veut comme mode ferroviaire dans les prochaines années.

Nous restons également en attente :

- du décret d'application de la règle d'or. Il est rappelé plusieurs fois dans le rapport qu'il sera publié prochainement. Valls avait annoncé en juin devant l'Assemblée Nationale une publication pour fin août.
- du rapport de gestion de la dette historique certes promis lors de la séance.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org

Pour l'UNSA, même si nous partageons les cinq priorités, à savoir : la sécurité, l'aménagement du territoire, la qualité de service, le cadre social, la maîtrise de l'endettement, force est de constater que ce rapport, qui s'est fait attendre, dresse une fois de plus des ambitions légitimes pour un ferroviaire de qualité sans y mettre les moyens.

A l'heure qu'il est, les seules informations sur le rapport de la dette sont celles qui transpirent par la presse. Ces informations ne sont pas rassurantes. Nous restons donc en attente des éléments officiels pour émettre un avis objectif sur cette question essentielle pour l'avenir du ferroviaire.

L'UNSA-Ferroviaire ne manquera pas de rappeler les engagements du Ministère formalisés dans le courrier de M. VIDALIES du 1er juin 2016, engagement portant sur :

- les contrats de performance,
- l'intégration de la poursuite de l'accroissement de l'effort de régénération du réseau,
- le traitement de la dette et le traitement des frais financiers,
- la règle d'or dont la parution du décret était annoncée pour le mois de juin !

Dans ce contexte tendu, avec un Etat qui impose ses conditions et tarde à respecter ses engagements, se sont les cheminots qui trinquent !
Cette situation n'est pas de nature à mettre les partenaires sociaux en confiance face aux ambitions d'un agenda social chargé pour cette fin d'année.
En effet, alors que les travaux sur la modernisation du dialogue social restent en stand-by, de nombreux sujets d'importance sont en chantier. Pour ne citer que : l'accord forfait jour, l'accord GPEC incluant la formation, le dossier ex-apprentis, le droit d'option au statut, le digital et les relations sociales etc. … vous comprendrez que la multiplicité de ce sujet structurant pour les cheminots nécessite un travail de fond et de confiance entre les partenaires sociaux.

Nous souhaitons également rappeler que le dossier du transfert des agents en cas de perte de marché doit être anticipé, nous savons qu'il s'agit là d'un dossier complexe à plusieurs intervenants ; à trop attendre cela pourrait conduire les cheminots dans une impasse.

L'actualité nous amène également à évoquer le choix politique de la libéralisation des trajets bus longues distances. Alors que souvent l'Allemagne et la Deutsche Bahn sont citées en exemple, la fin de la filiale bus de la DB cédée à FLIXBUS mérite une attention particulière.

Trois ans et demi après la libéralisation du marché allemand du bus de longue distance, celui-ci s'apprête à être contrôlé à hauteur de 90 % par un seul et même acteur : FlixBus. De quoi laisser songeur la SNCF et Transdev, en concurrence avec FlixBus sur le marché français, ouvert depuis un an.

Plus que jamais, l'UNSA-Ferroviaire revendique une réelle politique d'aménagement du territoire.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org

En réponse aux interventions liminaires, Loïc HISLAIRE admet que la situation ferroviaire est compliquée. Il revient sur les négociations du mois de mai/juin et considère que les accords validés réduisent les écarts entre les EF privées et la SNCF. Alors que le RH00077 est quasiment maintenu, il regrette la grève du mois de juin qu'il caractérise d'inutile.

Il partage l'analyse sur le rapport d'orientation stratégique du ferroviaire, les intentions sont louables, mais pas de moyens. Il en est de même pour la reprise de la dette, en considérant que l'Etat ne respecte pas ses engagements.

Sur le transfert des personnels en cas d'ouverture à la concurrence, il estime que le sujet est complexe, mais que plus on recule le débat, plus il sera traité dans l'urgence.

Gestion des AS, dans le cadre de la mission confiée par M. AMBROSINI, une proposition sur l'évolution de l'accord de gestion des ASC pourrait émerger rapidement.

La présence des Présidents de SNCF MOBILITES et SNCF RESEAU est pressentie pour la présentation des budgets 2017.

1) **Consultation sur la mise en œuvre des décisions ministérielles relatives aux TET.**

Monsieur le Président,

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de cette séance plénière, une consultation sur la mise en œuvre des décisions ministérielles relatives au TET.

Plusieurs commissions économiques et une séance plénière se sont tenues depuis le mois d'avril 2016. Force est de constater que tous les acteurs de ce dossier sur l'avenir des TET n'ont jamais été réunis par l'entreprise malgré nos demandes répétées… En effet, aucun document et a fortiori, aucun interlocuteur de SNCF réseau, de la direction financière ou performance ne s'est déplacé pour évoquer ce dossier devant les élus.

Pourtant, l'imbrication de différents métiers et de diverses entités des 3 épic est avérée. Les conséquences de la suppression de trains d'équilibre du territoire, de nuit comme de jour, aura une conséquence sur l'ensemble du groupe public ferroviaire.

Vous ne pouvez requérir l'avis éclairé des élus du CCGPF en ne leur fournissant que des éléments d'informations et de compréhensions partiels.

Monsieur le président, le dossier remis aux élus du CCGPF pour la consultation de cette plénière, outre sa faible consistance, ne fait état que des conséquences des suppressions sur l'offre TET de nuit.

L'absence d'informations complètes et détaillées de ce dossier a été portée à votre connaissance en date du 14 septembre par un courrier émanant de la secrétaire du

CCGPG vous demandant de requalifier ce sujet en information en lieu et place d'une consultation.

Hier, en commission économique, le directeur d'Intercités nous a précisé que les décisions concernant l'offre de jour ne seraient connues qu'après le 15 octobre. Cette assertion va à l'encontre exact des propos tenus jusqu'alors qui s'appuyaient sur l'attente du rapport Philizot pour bâtir son offre de transport. En effet, il nous fut précisé qu'il n'avait jamais été question de rapport. Le préfet Philizot s'attachant uniquement à discuter avec les autorités organisatrices de transport régionales pour la reprise de certaines relations TET sans que ne soit produit un quelconque écrit.

Nous apprenions également en commission économique que l'état s'engageait à compenser en tout ou partie aux régions le déficit éventuel d'exploitation des TET si elles les reprenaient dans leur giron…Mais alors pourquoi transférer l'activité TET aux régions si l'état continu de compenser financièrement le déficit d'exploitation comme elle le fait déjà pour la SNCF sous la convention actuelle ? Cette décision est d'autant plus surprenante que, comme l'indique le rapport IGF – CGEDD de juillet 2016 à son chapitre 2, « Le résultat opérationnel des TET s'est fortement dégradé sous l'effet d'une forte diminution des recettes malgré des charges maîtrisées »

Nous aurions peut-être trouvé un début de réponse à cette question si l'Entreprise nous avait fourni les documents demandés par les élus du CCGPF a plusieurs reprises. Nous sommes toujours en attente du rapport du délégataire, des préconisations de la SNCF lors de son audition par le rapporteur de la commission Duron, des différents audits et indicateurs dont l'activité intercités fait souvent référence lorsqu'elle évoque ce dossier.

Ces pièces manquantes sont souvent mises en avant pour justifier l'absence de viabilité du modèle économique, l'incohérence de maintenir une offre forte de trains d'équilibre du territoire de jour comme de nuit.C'est à ce titre, notamment, que l'absence des représentants de Réseau péjore. Aborder l'avenir des TET nécessite de pouvoir appréhender les impacts et les marges de manœuvre que le GPF entend dégager quant à la mise à disposition de l'infrastructure. Il s'agit bien de choix du Groupe Public Ferroviaire permettant de construire le modèle économique que la trajectoire définie par la future convention établira.

Ce manque cruel de sincérité n'honore pas l'Entreprise publique, tout comme les propos du directeur de l'activité Intercités qui nous précise hier et je cite : « c'est l'état qui nous a demandé de ne pas répondre à l'appel à manifestation d'intérêt » venant contredire les propos enregistrés ici même lors de la plénière du mois d'Avril ou encore du président Pépy.

Ou encore citons toujours : « je veux recentrer l'activité TET sur son cœur de business » … nous rappelons que les trains d'équilibre du territoire répondent à un besoin de déplacements et de transports dans le cadre d'une politique d'aménagement des territoires.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org

Si nous ajoutons l'annonce par ce même représentant qu'une nouvelle convention entre l'état et la SNCF est déjà à 90 pourcents négociée, nous nous interrogeons sur le manque de transparence de la Direction. Comment ne pas s'élever contre la volonté de l'Entreprise de laisser les élus de cette instance loin de toutes possibilités de formuler des propositions alternatives à la suppression des TET au mépris du code du travail…

Enfin, si on soulève l'aspect RH de la suppression des TET de nuit, nous constatons un véritable plan social avec 125 emplois supprimés, de la mobilité forcée, et même le recours au RH 00281 pour des métiers jusqu'alors écartés de ce dispositif ; ceci interroge et nécessite de plus amples précisions.

Les conséquences de ces suppressions dans l'offre de nuit impactent plusieurs métiers avec des transferts de charges sur d'autres établissements, vers d'autres régions que l'Entreprise ne communique pas aux élus du CCGPF.

Devant tant de dommages, nous sommes légitimes à vous demander les conséquences sur l'emploi, les impacts sociaux, économiques et environnementaux tant pour l'Entreprise que pour ses salariés et bien entendu l'impact sur les conditions de travail. A ceci vous n'apportez aucune réponse.

Monsieur le président, vous l'aurez compris, trop de zones d'ombres subsistent, trop d'informations cruciales échappent actuellement à la connaissance des élus du comité central du groupe public ferroviaire.

Délibération

Concernant la consultation sur la mise en œuvre des décisions ministérielles relatives au TET, la Secrétaire du CCGPF à, par courrier du 14 septembre à l'attention du Président du CCGPF, demandé que ce sujet soit traité en information, considérant que le dossier n'était pas complet, les parties afférentes à SNCF RESEAU et EPIC SNCF étant manquantes. Devant ce manque d'information et face au refus du Président de modifier l'ordre du jour de cette séance plénière et au vu de l'importance de ce dossier et des conséquences financières et économiques sur la marche de l'Entreprise, les élus du CCGPF demandent une expertise sur ce dossier. Pour ce faire, ils missionnent le cabinet DEGEST et demandent à l'Entreprise un dossier complet et une présentation globale de celui-ci.

Vote sur la délibération :

Pour	Contre	Abstention
CGT UNSA SUD CFDT		

Vote lors de la consultation : les élus ne participent pas au vote.

Loïc HISLAIRE refuse l'expertise. Il considère que le dossier répond à une décision du Ministère. Pour a Direction la consultation s'est tenue.

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org

2) Consultation sur le projet de création d'une filiale de SNCF RESEAU en charge de l'activité DRONES.

Monsieur Le Président,

Vous nous consultez aujourd'hui sur un projet de création d'une filiale de SNCF RESEAU en charge de l'activité drones ayant pour objet la réalisation de la collecte, l'exploitation et la valorisation de données par vecteurs mobiles automatisés, essentiellement drones et satellites.
Une commission économique s'est réunie le 15 septembre 2016 sur ce sujet, faisant ressortir en préambule des échanges que le dossier envoyé aux élus de cette instance comportait en lui-même un projet important d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail des cheminots.
Par conséquence aucune organisation syndicales ne fera de déclaration sur ce dossier en séance plénière mais demande à la secrétaire du CCGPF de vous soumettre une délibération en vue d'être informés et consultés préalablement à toute décision de mise en œuvre de la collecte et de l'exploitation et de la valorisation de données par vecteurs mobiles automatisés, essentiellement drones et satellites.

Délibération :

Considérant le dossier de consultation envoyé le 13 septembre 2016 aux élus et l'inscription au point 2 de l'ordre du jour d'une « Consultation sur le projet de création de filiale de SNCF RESEAU en charge de l'activité drones » ;
Nous constatons que ce projet de création de filiale comporte en lui-même un projet important d'introduction de nouvelles technologies susceptibles d'avoir des conséquences sur l'emploi, la qualification, la rémunération, la formation ou les conditions de travail des cheminots.
Dès lors, nous demandons que le CCGPF soit informé et consulté conformément aux dispositions des articles L 2323-29 et L 2323-30 du Code du travail, et donc préalablement à toute décision conduisant à mettre en œuvre « la réalisation de la collecte, l'exploitation et la valorisation de données par vecteurs mobiles automatisés, essentiellement drones et satellites ».
En conséquence, nous demandons également, comme le prévoit le Code du Travail, la désignation d'un expert dans les conditions fixées à l'article L2325-38.
A ce titre, nous désignons le cabinet 3E consultants.

Votes :

Pour	Contre	
CGT UNSA SUD		CFDT ne participe pas au vote

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖷 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org

3) **Délibération ayant pour objet un recours à expert concernant la réalisation d'une enquête, auprès des salariés maîtrise et cadres du GPF, portant sur l'organisation et la durée du travail.**

Délibération *La loi du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire a entraîné la révision de l'ensemble des éléments régissant l'organisation et le temps de travail de l'Entreprise. Un accord d'entreprise signé en juin a modifié l'organisation du travail au sein de l'Entreprise, des discussions sont actuellement en cours concernant l'organisation du travail pour la catégorie Maîtrise et Cadres.* *A ce titre les élus du CCGPF demandent la réalisation d'un état des lieux sur ce sujet et missionnent le cabinet SECAFI pour administrer cette enquête.*

Votes :

Pour	Contre	Abstention
CGT UNSA SUD CFDT		

4) **Délibération, suite à la sollicitation de la commission consultative de SNCF RESEAU, portant sur les moyens à allouer concernant la réalisation d'une expertise relative à la création d'une filiale commune entre SNCF RESEAU et l'ADIF.**

Délibération *Lors de la commission consultative Réseau qui s'est tenue le 13 septembre 2016, les élus ont voté à l'unanimité une expertise sur le point à l'ordre du jour intitulé « mise en place d'une société commune entre SNCF Réseau et ADIF », expertise menée par le cabinet 3 E Consultants. Conformément à l'article 6 du décret 2015-142 du 10 février 2015, ils demandent dans cette délibération au CCGPF de leur allouer les moyens pour mener à bien cette mission.* *Ce 20 septembre, les élus du CCGPF valident cette demande et allouent les moyens demandés.*

Votes :

Pour	Contre	Abstention
CGT UNSA SUD CFDT		

Prochaine réunion CC-GPF le 11 octobre 2016

UNSA Ferroviaire Lorraine :
Gare de Metz - Porte F- ☎ 03 87 62 67 64 ou 772 992
Villa Saint Jean - NANCY
ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA - Union Régionale Lille
25, boulevard JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 🖶 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
ur.lille@unsa-ferroviaire.org